

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Declassement d'une partie des chemins
ruraux dits " de Ladon à Corbeilles " et
" des pierres au Tilloy - CR N° 31 "

Arrêté d'ouverture d'enquête :

arrêté n° 2014.119 en date du 30 octobre 2014 de

M. le Maire de : CORBEILLES, Georges GARDIA

M. le Préfet de :

Commissaire enquêteur désigné par le ~~Président du tribunal administratif~~ Préfet

M. DAUCHY Gérard

profession : Officier supérieur à la retraite

Durée de l'enquête :

date(s) d'ouverture : du lundi 24 novembre au lundi 8 décembre 2014

les Lundi-Mercredi-Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

les Mardi, Vendredi de 9 heures 00 à 12 heures 00

les Samedi de 9 heures 00 à 11 heures 30

Registre d'enquête :

comportant vingt huit (28) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

M. Gérard DAUCHY - 1285 route de Châtillon 45200 AMILLY

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

la mairie de CORBEILLES

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le commissaire enquêteur recevra le public :

le Lundi 24/11/2014 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le Samedi 6/12/2014 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Département du LOIRET
Commune de CORBEILLES

Extrait du registre
des délibérations de la commune de **CORBEILLES**
séance du **25 Septembre 2014**

Date de la convocation
19/09/2014

Date d'affichage
22/09/2014

Nombre de membres

En exercice : **15**
Présents : **14**
Votants : **14**

Réf : **2014 09 50**

Vote de la délibération :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2014, le 25 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme SOUDAY Martine, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. PYAT Jean-Claude, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, M. FRAN CART Sébastien, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine

Absents/Excusés :
Mme VINAS Maria Del Pilar

Excusés ayant donné procuration :

M. CANELA Maxime a été élu(e) secrétaire de séance.

Déclassement d'une partie des chemins ruraux dits " de Ladon à Corbeilles " et " des pierres " - Réalisation d'une enquête publique - en vue d'aliénation

Monsieur le Maire informe que les deux chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des pierres » qui se situent au sud de la commune, entre la sucrerie Cristal Union et l'entrée du bourg de Lorcy, ne remplissent plus les conditions d'usage public sur une partie de leur emprise. En effet, sur la partie concernée par notre projet de déclassement, il n'y a qu'un seul propriétaire qui emprunte cette partie de chemins desservant ses parcelles. A noter que depuis de nombreuses années la commune n'assume plus l'entretien de cette portion desdits chemins ruraux.

En vue de procéder à leur déclassement, il convient de réaliser une enquête d'utilité publique

VU le décret N° 85.143 du 23 avril 1985, Chapitre I et II, pris pour l'application de la loi 83630 du 12-07-1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

VU le décret N° 89.631 du 4 septembre 1989, relatif au Code de la Voirie Routière,

VU l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,

Département du LOIRET
Commune de CORBEILLES

CONSIDERANT que la portion des chemins concernée par le projet de déclassement ne remplit plus les critères d'usage public et n'est pas entretenue par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser une enquête d'utilité publique en vue du déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des pierres » pour aliénation.

SOLLICITE Monsieur le Préfet pour la désignation par ses soins du Commissaire Enquêteur.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives, et notamment de l'organisation de l'enquête publique par ses soins et notamment de la constitution du dossier d'enquête publique.

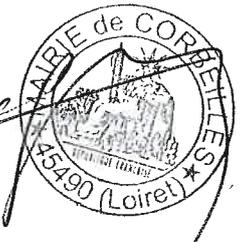
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
d'ORLEANS le :

- 2 OCT. 2014

et publication du :

- 3 OCT. 2014

Pour extrait conforme,
Le Maire
Georges GARDIA





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET



Préfecture
Direction des collectivités
locales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement
et de l'urbanisme

A R R E T E

Portant désignation d'un commissaire enquêteur dans le cadre d'une enquête publique relative au déclassement de deux chemins ruraux sur le territoire de la commune de CORBEILLES

**Le Préfet du Loiret
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour le Loiret du 23 décembre 2013 ;

Vu la demande du maire de CORBEILLES du 14 octobre 2014 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE :

Article 1er : Monsieur Gérard DAUCHY, officier supérieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au déclassement de deux chemins ruraux sur le territoire de la commune de CORBEILLES.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 3 : Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret, le maire de la commune de CORBEILLES ainsi que le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ORLEANS, le 17 OCT. 2014

**Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,**

Maurice BARATE

MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2014 119

**Enquête publique pour le déclassement d'une partie des chemins ruraux dits
"de Ladon à Corbeilles" et "des Pierres au Tilloy - CR N° 31"**

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles R 141-4 à R 141-10,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment l'article L 161-10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2014 concernant le déclassement d'une portion des chemins ruraux dénommés " de Ladon à Corbeilles " et " des Pierres au Tilloy - CR N° 31 ",

Vu l'arrêté du 17 octobre 2014 de Monsieur le Préfet du Loiret désignant Monsieur Gérard DAUCHY en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au déclassement d'une portion de deux chemins ruraux sur le territoire de la commune de Corbeilles.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETONS

Article 1 : Il sera procédé à une **enquête publique** pour le déclassement d'une portion des chemins ruraux dénommés « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy – CR N° 31 », sur le territoire de la commune de Corbeilles, pour une durée de 15 jours, du **lundi 24 novembre au lundi 8 décembre 2014 inclus**.

Article 2 : Dans son arrêté du 17 octobre 2014, Monsieur le Préfet du Loiret a désigné **Monsieur Gérard DAUCHY**, en qualité de **commissaire enquêteur** pour diriger cette enquête publique.

Article 3 : Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Corbeilles pendant 15 jours consécutifs du lundi 24 novembre 2014 au lundi 8 décembre 2014 inclus, et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi – Mercredi – Jeudi : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00

Mardi – Vendredi : de 9 H 00 à 12 H 00

Samedi : de 9 H 00 à 11 H 30

Les observations éventuelles pourront être inscrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, déposées en mairie ou adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Corbeilles.

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Corbeilles :
Le lundi 24 novembre 2014 de 9h00 à 12h00,
Le samedi 6 décembre 2014 de 9h00 à 12h00.

Article 5 : A la fin de l'enquête publique le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur qui transmettra au maire de Corbeilles, au plus tard le 8 janvier 2015, son rapport et ses conclusions accompagnés du registre d'enquête et des pièces annexées. Il transmettra une copie du rapport et des conclusions au président du tribunal administratif.

Article 6 : Le maire de Corbeilles enverra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture. Le public pourra prendre, pendant un an, connaissance du rapport et des conclusions en mairie de Corbeilles, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dès la remise de ces documents par le commissaire enquêteur.

Article 7 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.
Les informations relatives à l'enquête publique pourront également être consultées sur le site internet de la mairie de Corbeilles.

Article 8 : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès l'ouverture de l'enquête.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal délibérera sur le déclassement de la portion des chemins ruraux en vue de leur vente.

Article 10 : Le maire, via le service urbanisme de la commune, se tient à la disposition des personnes intéressées pour toutes les demandes d'informations relatives au projet.

Fait à CORBEILLES, le 30/10/2014

Le Maire,
Georges GARDIA



The official seal of the Municipality of Corbeilles is circular, featuring a central emblem of a castle. The text around the perimeter of the seal reads "MAIRIE de CORBEILLES" at the top and "45490 (Loiret)" at the bottom. The seal is stamped in blue ink and is partially obscured by the handwritten signature of Georges Gardia.

Commune de CORBEILLES en Gâtinais (45490)

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX DITS "DE LADON A CORBEILLES " ET "DES PIERRES AU TILLOY - CR N° 31"
EN VUE DE LEUR ALIENATION**

ENQUETE PUBLIQUE

DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 AU LUNDI 8 DECEMBRE 2014 INCLUS

**LISTE DES PROPRIETAIRES DES PARCELLES RIVERAINES
DE L'EMPRISE DES CHEMINS RURAUX A DECLASSER**

Parcelle	Liendit	Propriétaire
H1043	49 rue de la Libération	CRISTAL UNION
H462	LES TREMBLEAUX	
H673	VAUCROUISE	
H675	VAUCROUISE	
H 676	VAUCROUISE	
H 677	VAUCROUISE	
H678	VAUCROUISE	
H679	VAUCROUISE	
H680	VAUCROUISE	
H681	VAUCROUISE	
H682	VAUCROUISE	
H693	VAUCROUISE	
H694	VAUCROUISE	
H695	VAUCROUISE	
H699	LES BOIS BRULES	
H700	LES BOIS BRULES	
H703	LES BOIS BRULES	
H 705	LES BOIS BRULES	
H706	LES BOIS BRULES	
H707	LES BOIS BRULES	
H708	LES BOIS BRULES	
H709	LES BOIS BRULES	
H710	LES BOIS BRULES	
H712	LES BOIS BRULES	
H713	LES BOIS BRULE	
H714	LES BOIS BRULES	
H716	LES BOIS BRULES	
H729	LES CHAUVOTTES	
H730	LES CHAUVOTTES	

H752	LES CHAUVOTTES	
H753	LES CHAUVOTTES	
H754	LES CHAUVOTTES	
H755	LES CHAUVOTTES	
H756	LES CHAUVOTTES	
H784	LA NAUDE	
H840	LES BOIS BRULES	
H841	VAUCROISE	
ZD8	LES TREMBLEAUX	
ZD9	LES TREMBLEAUX	
ZD10	LES TREMBLEAUX	
ZD11	LES TREMBLEAUX	
ZD12	LES TREMBLEAUX	
ZD13	LES TREMBLEAUX	
ZD14	LA BOURGEOISIE	
ZD15	LA BOURGEOISIE	
ZD16	LA BOURGEOISIE	
ZD18	LA BOURGEOISIE	
ZD34	VAUCROISE	
ZD35	VAUCROISE	
ZD36	VAUCROISE	
ZD38	VAUCROISE	
ZD39	VAUCROISE	
ZD40	VAUCROISE	
ZD41	VAUCROISE	
ZD42	LA NAUDE	
ZD43	LA NAUDE	
ZD57	LA BOURGEOISIE	
H 903	LES BOIS BRULES	Héritiers de Ms LHEURE Jean et LHEURE Louis, décédés
H 704	LES BOIS BRULES	Héritiers de M. LAMONTAGNE René, décédé
ZD 77	LA NAUDE	M. et Mme MOLLEREAU Patrick et Patricia

CRISTAL UNION

ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX DITS
« DE LADON A CORBEILLES » ET « DES PIERRES AU TILLOY »
DU LUNDI 24 NOVEMBRE AU LUNDI 8 DECEMBRE 2014 INCLUS

NOTICE EXPLICATIVE

Présentation de la commune de Corbeilles en gâtinais

Corbeilles *en Gâtinais* est une commune rurale de 1.500 habitants, d'une superficie d'environ 3.200 hectares, qui a pris naissance en 465 au site de la Petite Motte. La longueur de la voirie communale est de 32.955 mètres.

A vocation agricole, située entre le Fusin et la Bezonde, avec une absence de relief, Corbeilles *en Gâtinais* présente un paysage de cultures et quelques parties boisées. La partie nord-est est bordée par les marais de Bordeaux-en-Gâtinais, Sceaux-du-Gâtinais et Mignerette et par le chemin de César tracé entre 45 et 70 de notre ère. La commune se situe à proximité d'une zone naturelle d'intérêt écologique (marais de Mignerette), faunistique et floristique. Elle est par ailleurs incluse dans une vaste zone recensée comme ensemble d'intérêt biologique remarquable. Elle se situe géographiquement à une altitude moyenne de 85 mètres. Aucune autre ville ne porte le nom « Corbeilles » en France.

On constate aujourd'hui que l'arrivée de l'autoroute A 19, impacte fortement le paysage des limites nord et ouest de la commune, et l'aménagement foncier qui s'opère en parallèle finira inexorablement de transformer le territoire de Corbeilles en Gâtinais.

Corbeilles *en Gâtinais* est située dans la région Centre, au nord-est du département du Loiret, fait partie de l'arrondissement de Montargis, du canton de Ferrières-en-Gâtinais et de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (située à Ferrières-en-Gâtinais, à environ 20 km). L'agglomération montargoise qui compte environ 64.000 habitants (2^{ème} agglomération du Loiret), est distante également de 18 km de notre commune (centre de Montargis).

L'industrie la plus marquante est la sucrerie « Cristal Union », mais le commerce et l'artisanat, les services bancaires et de santé y sont également très présents. Le tissu associatif est très prolifique, Corbeilles compte 35 associations sur son territoire : sportives, culturelles, récréatives, s'adressant à tous les âges.

Notre commune est dotée d'une école maternelle et élémentaire, qui accueille environ 192 enfants, répartis dans 8 classes. Pour le périscolaire, nous disposons : d'un restaurant scolaire, d'une garderie périscolaire, d'un accueil de loisirs pour les mercredis, les petites vacances et en été au mois de juillet (4 semaines).

Les habitants de Corbeilles *en Gâtinais* s'appellent les « Corbeillois et les Corbeilloises ».

Corbeilles est associée au code Insee 45103, et au code postal 45490.

Nous disposons d'un patrimoine remarquable : le Château (qui accueille les services de la Mairie) et son Parc du début XVIII^{ème}, sa grille forgée par Nicolas Marcellin, serrurier du Roi en 1738, mais aussi ses Doutes, son Pigeonnier, son Pont de pierre, son Orangerie, sa Halle située place Saint-Germain, son Église Saint-Germain avec chœur du XV^{ème} siècle, une sculpture « la Spirale du Temps » sur le parvis de l'église commémore le passage à l'an 2000.

Motivations du déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy »

Ces chemins sont situés au sud de la commune, entre la sucrerie Cristal Union et l'entrée du bourg de Lorcy.

La commune compte environ 35 kilomètres de chemins ruraux sur son territoire. La portion des 2 chemins ruraux visés par le déclassement est d'environ 1.522 mètres, pour une superficie de 9.065 m², soit 4,35 % de la longueur totale des chemins ruraux de Corbeilles en Gâtinais.

Sur les 60 parcelles riveraines de la portion de chemins ruraux faisant l'objet du projet de déclassement en vue d'aliénation, 57 sont propriété de la société Cristal Union ; 3 parcelles sont la propriété de 3 propriétaires différents.

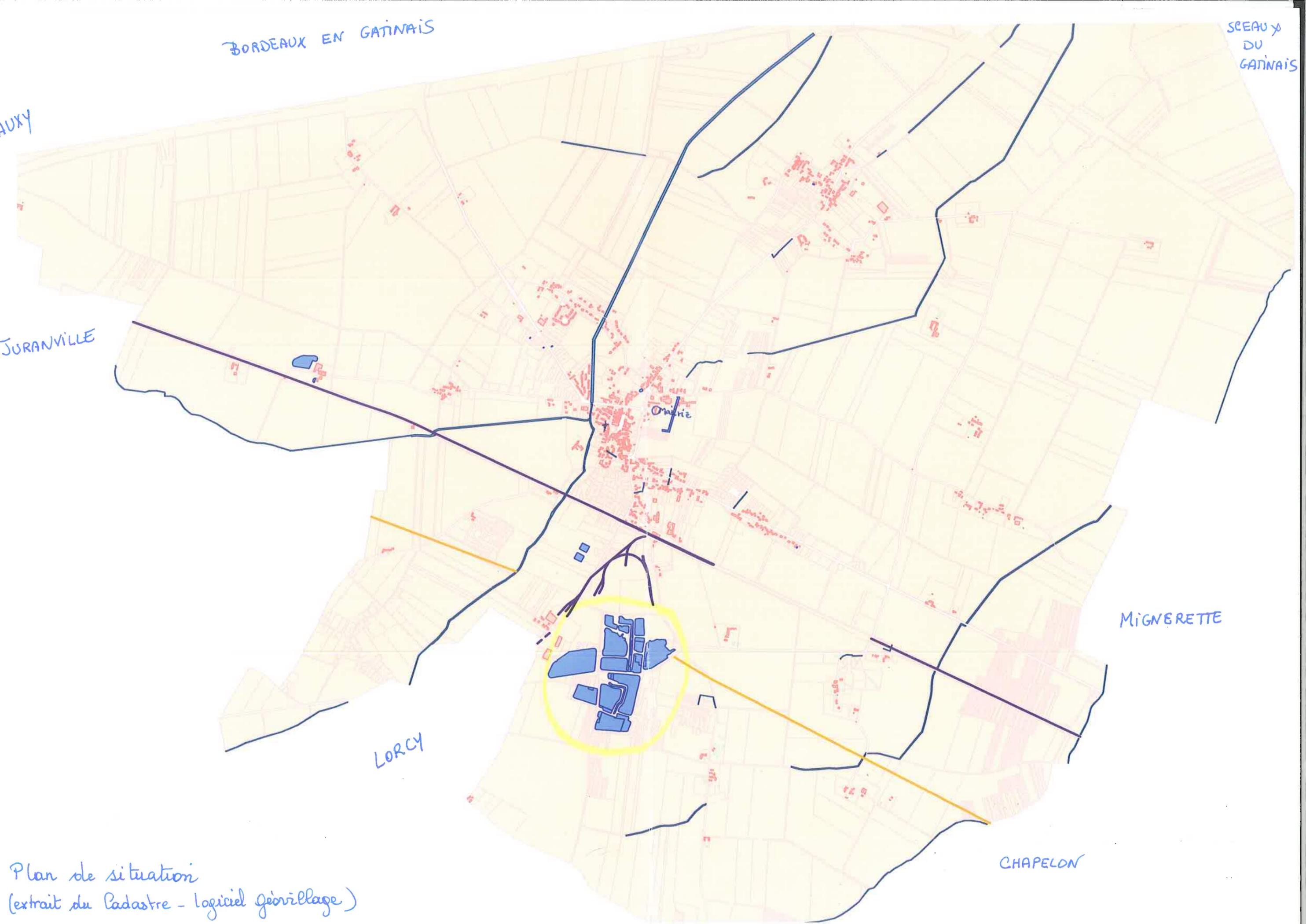
L'environnement de part et d'autre de ces chemins est constitué de bassins de décantation et de stockage d'eau claire, de bois et taillis, de parcelles non cultivées. Des eaux boueuses sont déversées dans les bassins pour décantation par l'usine Cristal Union à proximité et présentent un danger pour les promeneurs et les animaux. Par le passé, plusieurs propriétaires de chiens ont eu le désagrément de perdre leur animal noyé dans ces bassins.

Cette portion de chemin n'est plus empruntée par le public depuis environ 10 ans et **ne remplit donc plus les conditions d'usage public**. Seule la société Cristal Union utilise cette portion des chemins ruraux desservant ses parcelles. Elle y fait circuler des engins pelle-mécanique, des camions, des véhicules pour l'entretien des berges, des bassins

La commune n'entretient plus cette portion de chemins ruraux depuis également une dizaine d'années.

La vente de cette portion de chemins ruraux n'a aucun impact sur la circulation sur ces chemins ruraux. Comme indiqué ci-dessus, cette portion de chemins n'est plus empruntée ni par les piétons, ni par les véhicules légers, compte tenu de la dangerosité desdits chemins sur lesquels circulent des véhicules poids lourds et engins de travaux de la sucrerie Cristal Union, depuis plus de 10 ans.

La commune souhaite donc procéder au déclassement de cette portion de chemins ruraux en vue de son aliénation au profit des propriétaires riverains qui seraient intéressés pour se porter acquéreur au droit de leur propriété jusqu'à l'axe du chemin.



BORDEAUX EN GATINAIS

SCEAUX DU GATINAIS

AUXY

JURANVILLE

Onzie

LORCY

MIGNERETTE

CHAPELON

Plan de situation
(extrait du cadastre - logiciel géovillage)

Commune de CORBEILLES

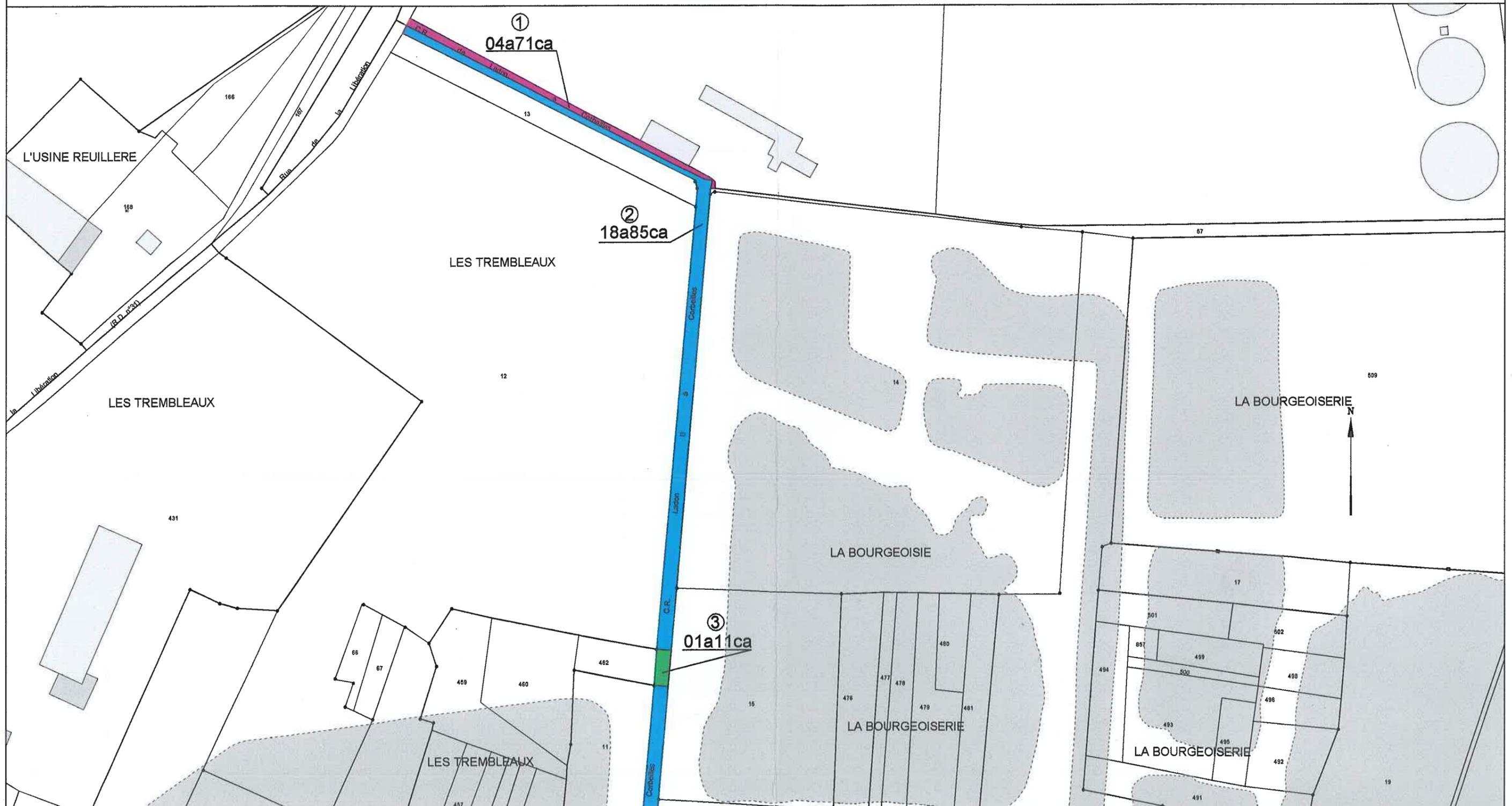
PLAN ET ETAT PARCELLAIRES

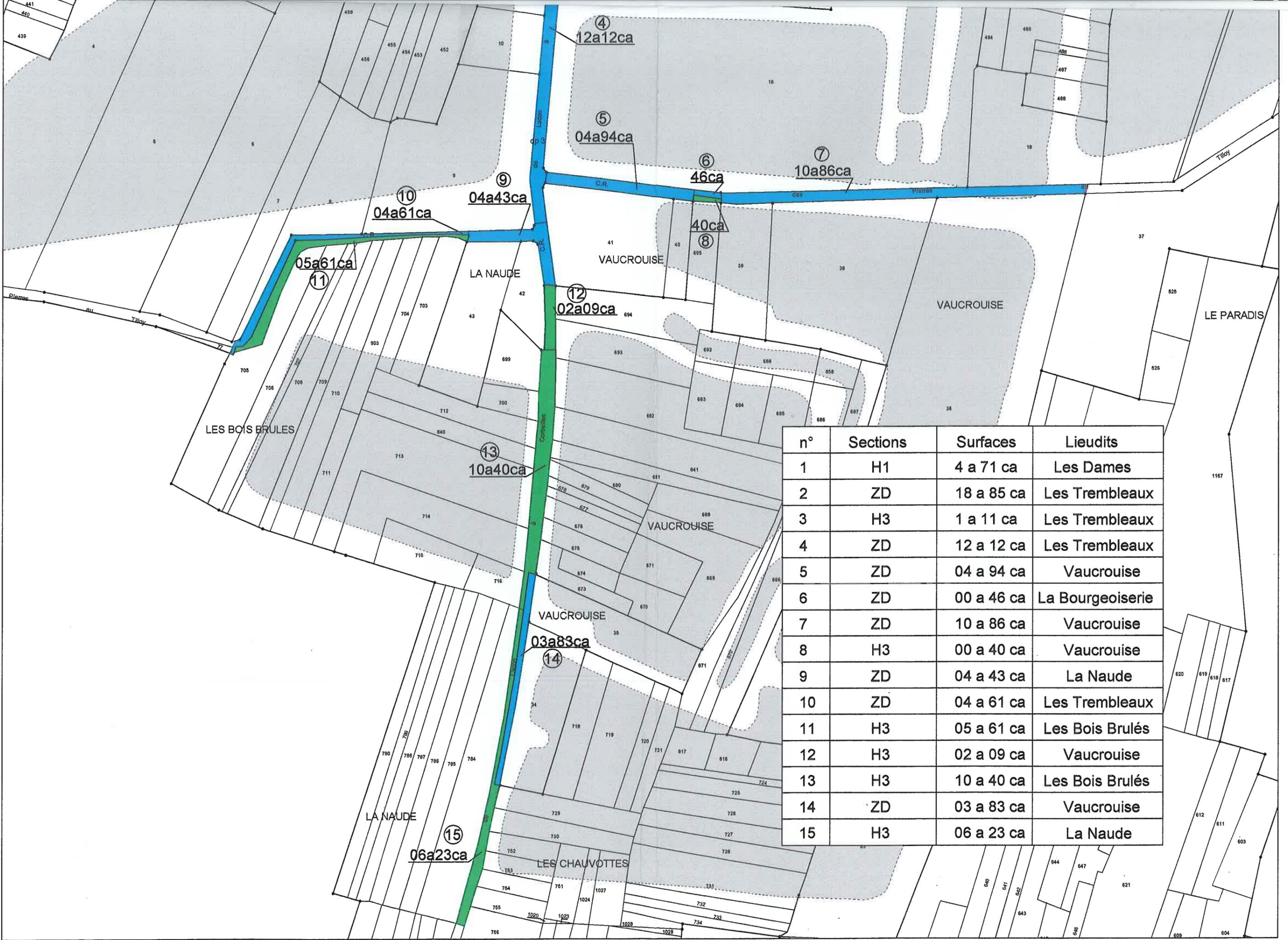
(issus du fichier cadastral)

 Section H3

 Section H1

 Section ZD





n°	Sections	Surfaces	Lieudits
1	H1	4 a 71 ca	Les Dames
2	ZD	18 a 85 ca	Les Trembleaux
3	H3	1 a 11 ca	Les Trembleaux
4	ZD	12 a 12 ca	Les Trembleaux
5	ZD	04 a 94 ca	Vaucrouise
6	ZD	00 a 46 ca	La Bourgeoiserie
7	ZD	10 a 86 ca	Vaucrouise
8	H3	00 a 40 ca	Vaucrouise
9	ZD	04 a 43 ca	La Naude
10	ZD	04 a 61 ca	Les Trembleaux
11	H3	05 a 61 ca	Les Bois Brulés
12	H3	02 a 09 ca	Vaucrouise
13	H3	10 a 40 ca	Les Bois Brulés
14	ZD	03 a 83 ca	Vaucrouise
15	H3	06 a 23 ca	La Naude